EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 63

MISE EN PLACE D'UN SERVICE SOCIAL COMMUN À DESTINATION DES SALARIÉS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DE CLERMONT-COMMUNAUTÉ

Les agents de la Fonction Publique sont, comme les salariés du secteur privé, confrontés à des problèmes sociaux. Les effets de la crise, le surendettement , les ruptures familiales, la santé, sont autant de causes qui peuvent entraîner des difficultés dans leur vie quotidienne. La Ville dispose depuis de nombreuses années d'une Assistante Sociale.

Si on ajoute les agents du CC.A.S et de Clermont-Communauté, c'est plus de 3500 personnes qui doivent pouvoir disposer d'interlocuteurs professionnels pour tenter de résoudre les problèmes qui se posent à eux.

L'objectif :

L'objectif est d'assurer un service de qualité intégré au service des politiques de solidarité du C.C.A.S ; les travailleurs sociaux pourront échanger et disposeront des moyens d'information nécessaires à leurs actions.

Le service sera à la disposition des agents actifs ayant plus de 6 mois de présence dans les services.

Les agents du service social des 3 entités pourront ainsi travailler ensemble sur les problématiques communes et, de plus, assureront une continuité dans les permanences lors des absences (congés, formation maladie….).

Ils pourront de plus, en lien avec la médecine du travail et les techniciens de prévention, assurer des actions de prévention et d'information.

Organisation :

Le service sera composé de 2 assistantes socio-éducatives à temps plein, salariés du C.C.A.S :

- 1 poste à temps complet pour les agents de la Ville
- 1 poste à temps complet réparti en 2 mi-temps (C.C.A.S–Clermont-Communauté).

Le service sera localisé au C.C.A.S mais des permanences auront lieu dans les locaux de la Ville et dans ceux de Clermont-Communauté.

Une convention sera passée avec le C.C.A.S. pour le remboursement des coûts de personnel et des interventions financières éventuelles.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer la convention.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 avril 2010,

P/LE MAIRE, L'ADJOINT,

ALAIN BARDOT

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,